Société Modul'O Yvelines SAS
Florent HUET
fhuet@tryon-environnement.com
06 85 11 63 15

Paris, le Vendredi 21 Février 2020

Objet : Dossier de demande d'enregistrement relatif à la création d'une installation de valorisation de biodéchets par méthanisation (réf. : UD78/DSPR/2020-52117) – Réponse au courrier du 23/01/2020 « relevé des insuffisances »

Monsieur Abdelhafiz,

Conformément à nos échanges et en réponse à votre courrier du 23/01/2020 évoqué en objet, veuillez trouver, annexé au présent courrier, trois exemplaires de notre dossier de demande d'enregistrement ICPE pour une installation de valorisation de biodéchets par méthanisation à Carrières-sous-Poissy.

Pour faciliter la lecture, nous avons précisé dans le tableau ci-après les différentes modifications opérées dans le document déposé le 08/01/2020.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer Monsieur, mes salutations distinguées.

Florent HUET

Sujets	Réponse Tryon	Impact dossier de demande d'enregistrement ICPE
Positionnement nomenclature IOTA	Le plan d'épandage est soumis à autorisation (Nomenclature 2.1.4.0.)	Ajout du § VI dans la PJ n°25 (plan d'épandage)
CERFA incomplet		Reprise du CERFA
Conformité avec le PLU		Réécréture de la PJ n°4 et ajout en annexe du PLU, du plan de zonage et d'un document d'information sur les risques majeurs de Carrières sous Poissy
Mesure à prendre en cas d'absence de l'opérateur	Formation du personnel Tryon et d'intérimaires à l'activité de l'opérateur Recrutement d'un deuxième opérateur	Modification du §7 de la PJ n°18
Réponse aux prescriptions (Article 11 : zonage ATEX)		Modification du §2.1 de la PJ n°6 et ajout en annexe du document de référence de l'INERIS Modification du plan en PJ19-1
Réponse aux prescriptions (Article 34 : stockage digestats)		Modification du §2.7 de la PJ n°6 et ajout d'un bilan de matière
Réponse aux prescriptions (Article 18 : accessibilité secours)	Redimensionnement de la voie engins Demande d'aménagement aux prescription (équipements à plus de 60 m de la voie engins)	Modification du §2.4 de la PJ n°6 et ajout en annexe d'un courrier du SDIS 78 Ajout de la PJ n°7 (demande d'aménagement aux prescriptions générales) Coche de la case dédiée dans le CERFA
Réponse aux prescriptions (Article 35 : surveillance)	Mise à l'arrêt de l'installation prévue en cas de dysfonctionnement de l'outil de	Modification du §2.8 de la PJ n°6
PRPGD : zone de chalendise	A courts termes, la zone de chalendise est limitées à un rayon de 50 km autour de l'installation A plus longs termes, l'ambition est de réduire le rayon à 20 km	Modification du §4 de la PJ n°12
Incohérences sur les tonnage	Capacité du site : 8000 t/an en biodéchets (hors emballages) - soit ~30t/j en moyenne (260 jours d'exploitation/an) - pic à 60 t/jour prévus	Homogénéisation dans tout le dossier
Sources introuvables, erreurs référencements		Reprise dans tout le dossier

MODUL'O Yvelines